

=====
Direction des Finances et des Moyens
Service Budget Marchés

ARRÊTÉ N°206/2018 DU 22 JANVIER 2018

**REPORT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2017 SUR L'EXERCICE 2018
BUDGET TERRITORIAL – RECETTES -**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n°311 du 16 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif, la délibération n°148 du 23 mai 2017 approuvant le Budget Supplémentaire, les délibérations n°275 et n°276 du 06 octobre 2017 approuvant la décision modificative n°1, les délibérations n° 343 et n°344 du 22 décembre 2017 approuvant la décision modificative n°2,

ARRÊTE

Article 1 : Les crédits d'investissement de l'exercice 2017 sont reportés sur l'exercice 2018 à hauteur de :

- **DIX MILLIONS QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES en recettes (10 045 908,40€).**

Article 2 : La Direction des Finances et des Moyens de la Collectivité Territoriale et la Direction des Finances Publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 29/01/2018

Publié le 29/01/2018

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane LENORMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.

Annexe à l'arrêté n°206 du 22 janvier 2018
Reports de crédits d'investissement 2017 - Recettes (exercice 2018)

Chapitre 10 - Dotations Etat		433 817,00
	Nature 10228	433 817,00
DOTATION GLOBALE EQUIPEMENT 2017	SOLDE DOTATION 2017	433 817,00
Chapitre 13 - Subventions d'Investissement		5 719 591,40
	Nature 1311	467 141,40
RENOVATION BARRAGE DE LA VIGIE - SUBVENTION CDECT	CONVENTION DU 18/07/2016	160 000,00
ACQUISITION MATERIEL AGRICOLE	CONVENTION DU 24/10/2017	100 000,00
CENTRE EQUESTRE - SUBVENTIONS CNDS	DECISION CNDS 2012	157 141,40
PLAN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE	DECISION 861 DU 14/12/2017	50 000,00
	Nature 1318	2 500 000,00
FONDS NATIONAL SOCIETE NUMERIQUE	CONVENTION DU 20/09/2016	2 500 000,00
	Nature 1328	701 250,00
CHANGEMENT TENSION PARTICIPATION EDF 2015/2018	CONVENTION DU 28/09/2015	701 250,00
	Nature 1348	2 051 200,00
EXTENSION FACE 2015 - PARTICIPATION FACE 2015/2018 -	DECISIONS FACE 2015	14 000,00
CHANGEMENT DE TENSION FACE 2015 - PARTICIPATION FACE 2015/2018	DECISIONS FACE 2015	187 000,00
RENFORCEMENT FACE 2015 - PARTICIPATION FACE 2015 /2018	DECISIONS FACE 2015	56 200,00
ENFOUISSEMENT FACE 2015 - PARTICIPATION FACE 2015 /2018	DECISIONS FACE 2015	7 000,00
RENFORCEMENT FACE 2016 - PARTICIPATION FACE 2015/2018	DECISIONS FACE 2016	707 000,00
CHANGEMENT DE TENSION FACE 2016 - PARTICIPATION FACE 2015/2018	DECISIONS FACE 2016	187 000,00
RENFORCEMENT FACE 2017 - PARTICIPATION FACE 2015/2018	DECISIONS FACE 2017	706 000,00
CHANGEMENT TENSION 2017 - PARTICIPATION FACE 2015/2018	DECISIONS FACE 2017	187 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés		2 595 000,00
	Nature 1641	2 595 000,00
EMPRUNT RABOBANK	CONVENTION DE CREDIT DU 18/01/2016	2 595 000,00
Chapitre 23 - Avances immobilisations corporelles		1 297 500,00
	Nature 238	1 297 500,00
REMBOURSEMENT SOLDE AVANCE FORFAITAIRE SUR MARCHE	MARCHE 56/2015 - FERRIES	1 297 500,00
Total crédits reportés - Recettes/investissement		10 045 908,40

Saint-Pierre, le 22 janvier 2018

Le Président,

Stéphane LENORMAND.